

Berdorf, le 10 novembre 2022
(jusqu'au 19 décembre 2022)



Avis en matière de protection et de gestion des eaux

Conformément aux dispositions de l'article 24 §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no. EAU/AUT/20/0666 du 12 octobre 2022 de Madame la Ministre de l'Environnement

le requérant : *Administration communale de Berdorf*
5, rue de Consdorf
L-6551 BERDORF

a été autorisé sur le territoire de la commune de Berdorf

à réaliser des travaux de démolition d'une grange et mise en place d'un parking en zoen inondable du cours d'eau « Sûre » à Bollendorf-Pont.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, tous les intéressés peuvent interjeter un recours contre la décision précitée devant le Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joe NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 10 novembre 2022.

Le Secrétaire communal,

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joe NILLES